

Mosquée : coup de chapeau au Maire LR de Gagny, Michel Teulet, qui applique la loi de 1905

écrit par Christine Tasin | 24 juin 2019



Les pauvres musulmans de Gagny pleurnichent, ils auraient besoin d'un terrain de 1700 mètres carrés pour pouvoir y construire une mosquée. Ils ne l'ont pas. Alors ils tempêtent, accusent, et manifestent en rappelant ostensiblement que 900 d'entre eux vont voter aux prochaines municipales... et on est en Seine-Saint-Denis... Ils ont pourtant déjà 3 salles de prières, mais ils veulent eux aussi leur mosquée !

Et le *Parisien* pleurniche avec eux, qui approuve leur « révolte » dans un titre dégoulinant de dhimmitude : *Gagny : révoltés par leurs conditions de prière, les musulmans dans la rue*. On a des milliers de Français qui vivent dans la rue, qui dorment dans leurs voitures... et le *Parisien* s'occupe des « conditions de prières » des musulmans !!!! On vit un monde de fous.

Que feriez-vous, vous, si vous étiez à la tête d'une association désirant construire un local sur 1700 mètres

carrés dans votre ville ? Vous feriez les petites annonces, vous feriez le tour des agences immobilières, vous chercheriez une autre solution... jamais il ne vous viendrait à l'idée de manifester !

.

Cela s'appelle un conflit de civilisation. En sont responsables et les musulmans qui considèrent qu'on leur devrait tout, parce que musulmans et les politiques qui, depuis des lustres, se mettent en 4 pour que naissent les mosquées comme des petits pains dans nos villes.

.

Et ceux de Gagny ne comprennent pas pourquoi, partout, on offre des baux emphytéotiques pour des terrains municipaux à leurs coreligionnaires, pourquoi on truande le contribuable en lui faisant financer des lieux de culte malgré la loi en jouant sur le cultuel et le culturel...

Sont méchants, à Gagny. La ville n'exproprie pas de garagiste ou de grande surface pour offrir son terrain aux musulmans, elle ne ferme pas de maison de retraite non plus avec le même but, et en plus ils ne mettent pas de salle à leur disposition pour leurs prières, prières qu'ils peuvent parfaitement faire chez eux, comme prévu par le Coran... Ils pourraient même se contenter des salles de prières existantes d'ailleurs.

.

«C'est une situation qui dure depuis des décennies à Gagny : nous n'avons pas encore de mosquée, la ville bloque notre recherche de terrain (*Ndlr : l'UAMG demande une parcelle de 1 700 m2 pour implanter un centre-culturel*) ! Et elle ne met pas de salle adaptée à disposition en attendant», regrette Karim Ben-Yedder, président de l'union des associations musulmanes de Gagny (UAMG), organisatrice de la manifestation.

<http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/gagny-revoltes-par-leurs-conditions-de-priere-les-musulmans-dans-la-rue-22-06-2019-8100333.php>

Eh bien, à Gagny, cela se passe autrement. Gagny, l'une des rares villes de France où le Maire, Michel Teulet, sans avancer aucun parti-pris, se contente de la loi, rien que la loi, celle de 1905 :

«Je n'ai pas à intervenir, en fournissant un terrain, à quelque culte que ce soit ! Il y a cinquante ans, les catholiques des Hauts-de-Gagny ont acheté eux-mêmes un terrain et construit leur église, idem pour les réfugiés Russes en 1920, avec leur église orthodoxe », développe l'édile. Qui précise : «Il y a très peu de parcelles publiques de grande tailles. La ville elle-même a eu du mal à trouver un terrain suffisant pour la maison de la petite-enfance ! »

Mais Michel Teulet l'assure : il n'a pas son mot à dire sur la construction, ou non, d'une mosquée. «C'est le Code de l'urbanisme qui décide : quand l'UAMG aura déposé un permis, il sera instruit dans les règles. »

Cela paraît tellement simple, tellement évident. Mais un maire non musulman qui ose refuser la lune aux musulmans de sa ville, c'est une véritable déclaration de guerre !

Quelqu'un peut m'expliquer pourquoi, en notre pauvre pays, les Maires lèche-babouche sont plus nombreux que les Maires, les vrais, qui appliquent la loi et protègent leurs administrés, sans pratiquer la préférence étrangère ?